

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

**Direction en charge** : Direction Générale - Santé  
**OBJET** : Règlement du concours de dessin « Dessine-moi la santé »

Le 18 septembre 2024 à 14h30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, au siège de Feurs, dans la salle du conseil.

**Présents** : M. Pierre VERICEL ; M. Didier BERNE ; M. Gérard DUBOIS ; M. Christian DENIS ; M. Gilles DUPIN ; Mme Simone COUBLE ; Mme Véronique CHAVEROT ; M. Sébastien DESHAYES ; M. Christian MOLLARD ; Mme Marianne DARFEUILLE ; M. Christophe GUILLARME

**Pouvoirs** : M. Georges ROCHETTE donne pouvoir à M. Pierre VÉRICEL ; M. Robert FLAMAND donne pouvoir à M. Christian DENIS

**Absent excusé** : M. Gérard MONCELON ; M. Jacques LAFFONT ; M. Jacques DE LEMPS

**Secrétaire de séance** : M. Didier BERNE

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 11  
Nombres de vote      POUR : 13  
                                  CONTRE :  
                                  ABSTENTIONS :  
                                  NPPAV :

**RAPPEL et REFERENCE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n° 2023.004.13.12 du Conseil Communautaire de la CC Forez Est en date du 13 décembre 2023 approuvant la validation du lancement de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS),

Vu l'avis favorable en commission santé en date du 3 septembre 2024,

Vu le projet de règlement du concours de dessin « *Dessine-moi la Santé* » ci-annexé,

## **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Dans le cadre de la mise en place de son Contrat Local de Santé, le service santé de la CC Forez-Est organise son premier Forum Santé le mercredi 9 octobre 2024 de 9h à 18h à l'hippodrome de Feurs. Cette action a pour but de répondre à un besoin identifié lors du diagnostic santé du territoire de la CC Forez Est.

Il répond également à la fiche action n°4 de l'axe n° 1 « Bien Vieillir » qui préconise l'organisation d'un forum santé annuel.

Ce forum a pour but d'améliorer la connaissance de l'offre de soins disponible sur le territoire de la CC Forez Est à destination de ses habitants mais également de ses élus.

Ce sont 60 intervenants qui seront présents lors de cette journée.

Un concours de dessin sera organisé dans le but d'intéresser les enfants et les familles au sujet de la santé afin de les inciter à venir visiter ce forum.

## **CONTENU**

Cette opération consiste à un concours de dessin qui devra respecter les conditions suivantes ;

- Réaliser une œuvre dessinée (peinture, dessin, aquarelle, collage...) au format A4 (21 x 29,7 cm) portrait ou paysage et répondant au thème « Dessine-moi la Santé ». Toute œuvre ne répondant pas aux exigences du format spécifié se verra refusée. Dans le cas où l'œuvre proposée par le participant reprendrait des éléments issus de toute œuvre artistique déjà existantes (photo, image...), celui s'engage à disposer des droits d'exploitation relatif à cet usage.
- Déposer cette œuvre le mercredi 9 octobre 2024 de 9h à 18h à l'hippodrome de Feurs lors du Forum Santé sur le stand de la CC Forez Est. Toute œuvre non remise durant la période indiquée, ou remise sur un autre lieu que le stand de l'organisateur, ne sera pas prise en compte.
- Remplir le bulletin de participation (voir annexe) ainsi que signer l'acceptation du présent règlement. Le participant, étant mineur, un accord de la personne majeure responsable sera demandé.
- Pour permettre la remise des prix, il devra être indiqué de manière lisible au dos de chaque œuvre :
  - o Nom(s)/Prénom(s)
  - o Téléphone de contact
  - o Commune de résidence

La désignation des gagnants se fera par notre EPCI lors de la commission santé sociale (date à déterminer) qui suivra le forum. Ladite commission désignera les vainqueurs selon 2 catégories :

- Enfants de 6 à 9 ans : dessin, œuvre artistique (peinture, aquarelle, fusain, collage) ;
- Enfants de 10 à 13 ans : dessin, œuvre artistique (peinture, aquarelle, fusain, collage).

Une récompense sera accordée aux 3 premiers de chaque catégorie.

Toutes les conditions du jeu sont stipulées dans le projet de règlement, ci-annexé.

## VOTE

Il est demandé au Bureau Communautaire de :

- Valider le règlement du concours de dessin « Dessine-moi la santé » ci-annexé,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

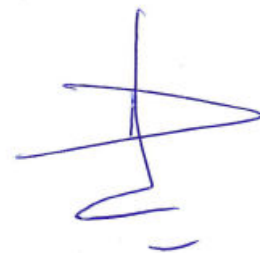
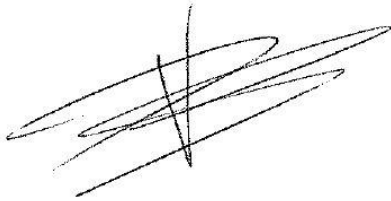
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président  
Pierre VERICEL

Secrétaire de séance  
Didier BERNE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 - www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240918-20240011809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2024